



Municipalité de Hérouxville
1160, rang Saint-Pierre
Hérouxville, QC
G0X 1J0
Tél.: (418) 365-7135
Courriel : herouxville@regionmekinac.com

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 308-2026 RELATIF À L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

Avis public est donné ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 9 JUIN 2026, le conseil de la municipalité de Hérouxville a adopté le Règlement 308-2026 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments qui a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC de Mékinac, émis le 26 AOÛT 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 1160, rang Saint-Pierre, durant les heures normales de bureau ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Hérouxville ce 21^e jour du mois de septembre 2026

Denise Cossette
Directrice générale et greffière-trésorière